

# L'actualité du cadre juridique de la formation professionnelle



**Présentiel** 1 jour soit 7h



Responsable formation, DRH, RRH, Juriste, Dirigeants, chargé de formation



**Interentreprise** : 548€HT soit 594,58€TTC par participant

**Intraentreprise** : 1490€HT soit 1616,65€TTC pour un groupe de 12 apprenants maximum



Un expert en



## PRÉREQUIS

Aucun

## MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Pédagogie PEÏ :

- Outils digitaux
- Méthodes actives
- Démarche inductive
- Courant socioconstructiviste

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations avec l'outil KLAXOON ou DENDREO

## MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

**Présentiel** : Formation dans nos locaux partenaires. Salles de formation équipées de paper board, wifi, et accessibles en transports (voiture, bus...). Votre convocation comportera un plan d'accès.

Mise à disposition sur notre site internet [www.cadriformat.fr](http://www.cadriformat.fr) des sessions de formations. Réponse à une demande en moins de 48h.

## ACCESSIBILITÉ

Nos prestataires hôteliers permettent l'accès aux P.M.R. Contacter le référent handicap [yann.guillaume@cadriformat.fr](mailto:yann.guillaume@cadriformat.fr) pour toute question relative à l'accessibilité universelle de nos formations aux personnes en situation de handicap.



## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Faire le point sur les nouvelles règles en matière de formation professionnelle en intégrant les précisions réglementaires actées ou attendues
- Organiser la mise en place des nouveautés : le compte personnel de formation, le nouvel entretien professionnel...



## PROGRAMME

### LE PLAN DE FORMATION

- L'action de formation redéfinie
- La formation des salariés des TPE au titre du plan

### LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- L'élargissement du CPF
- Le lien avec le CPA
- Le renforcement des mesures du CPF

### LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

- Les possibilités d'accord collectif
- La formation des négociateurs

### LES MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES QUALIFICATIONS

- Le renforcement des obligations liées à l'entretien professionnel
- L'élargissement des possibilités de parcours dans le cadre du contrat et de la période de professionnalisation

### LA VAE

- Le renforcement de l'obligation d'information
- L'assouplissement des conditions d'accès à la VAE et le renforcement des possibilités offertes
- Les nouvelles possibilités pour les salariés et les entreprises

